

BTS MÉTIER DU GÉOMÈTRE TOPOGRAPHE ET DE LA MODÉLISATION NUMÉRIQUE

Conditions financières

TARIFS ANNUELS

		BTS	
		1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Obligatoire	Contribution familiale <i>(frais fixes compris)</i>	2 166 €	2 166 €
	Frais d'inscription	50 €	-
	Frais APEL	23.20 €	23.20 €
ou			
Régime	Début de l'internat 1 ^{ère} année 02/09/2024	Début de l'internat 2 ^{ème} année 02/09/2024	
Internat <i>(hébergement et restauration)</i>	3 990 € <i>jusqu'au 09/05/2025</i>	4 935 € <i>jusqu'au 20/06/2025</i>	
Caution Internat <i>(sur facturation)</i>	200 €	200 €	
Caution clés <i>(sur facturation)</i>	75 €	75 €	
ou			
Externe *	Prix au repas : 7.67 € *		
ou			
Demi-pension <i>(5 repas hebdomadaires)</i>	Du 02/09/2024 au 09/05/2025	Du 02/09/2024 au 20/06/2025	
	906 €	1 086 €	
Facultatif (pour les 1 ^{ère} année)	Forfait Internat durant les 8 semaines de stage	1 260 €	
Facultatif (pour les 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années)	Préparation au concours école d'ingénieur ESGT	750 € <i>(forfait)</i>	750 € <i>(forfait)</i>

* un élève externe doit toujours avoir une provision de 10 repas sur le compte cantine

Frais divers

		BTS	
		1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
A prévoir	Fourniture et matériel de dessin <i>(liste donnée par les professeurs à la rentrée scolaire)</i>	Environ 150 à 300 €	
	Missions Topos <i>(transport/hébergement/repas)</i>	Environ 150 €	Environ 50 €
	Visite de chantier/Forum AFT	Environ 40 €	Environ 40 €
	Journées d'accueil / intégration	Environ 50 €	Environ 50 €

Numérique

Les ordinateurs en BTS sont à la disposition des étudiants durant les cours, mais également en dehors des cours pour les travaux professionnels.

L'achat d'un ordinateur n'est pas un investissement obligatoire, mais si vous aviez l'intention d'investir dans un ordinateur portable voici les quelques spécifications minimales conseillées pour une bonne utilisation avec les logiciels professionnels :

- Configuration basée sur un ordinateur type « Gamer » (Processeur : Intel Core i7 / RAM : 16 Go / GPU : Nvidia GTX 1650 / Disques : SSD 512Go + HDD 1To)

Dans tous les cas, nous pourrons vous indiquer les logiciels professionnels en version étudiante ou gratuits à installer sous réserve de compatibilité avec votre ordinateur.

Conditions

1. Toute inscription est prise pour l'année. Elle est considérée comme définitive après signature du contrat d'inscription, des engagements de caution et du versement de l'acompte de 600 €.
2. Les régimes EXTERNE ou DEMI-PENSIONNAIRE peuvent être modifiés à la fin de chaque trimestre comptable par une demande écrite auprès de Mme REVEILLERE Claudie c-reveillere@caousou.com (Comptabilité Familles).
 - 1^{er} trimestre : à compter du 02/09/2024
 - 2^{ème} trimestre : à compter du 02/12/2024
 - 3^{ème} trimestre : à compter du 17/03/2025
3. La contribution familiale, les frais d'hébergement et de restauration sont des forfaits fermes qui couvrent les périodes précisées. Toute inscription équivaut à un engagement financier sur la base du forfait choisi. Aucun remboursement, déduction ou avoir ne peut s'envisager.
4. Cotisation annuelle APEL (Nationale / Académique / Départementale / Caousou : 23.20 € / famille facturée au premier trimestre.

Tout chèque émis sera libellé à l'ordre de « l'Association du Caousou »

Bourse Tremplin Caousou

L'établissement propose une bourse « Tremplin Caousou » permettant d'accueillir dans un cadre favorable, de jeunes boursiers méritants pour les accompagner dans leur scolarité, de préférence au sein de son internat. Cette bourse vient en complément des bourses d'Etat (renseignements auprès de Mme REVEILLERE tél 05 62 47 48 59).